

**AFFIDAVIT (N° 1) CONCERNANT LA VALEUR DÉCLARÉE
AUGMENTATION DE LA VALEUR ET SOMME EFFECTIVEMENT
PAYÉE DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION CONCLUE
DANS LES CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ**

(Règlement sur le tarif des droits relatifs aux titres de biens-fonds, par. 1(2))

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée : Les renseignements fournis dans le présent formulaire sont recueillis conformément à l'article 165 de la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* aux fins de l'enregistrement d'un instrument ou d'une opposition contre un certificat de titre. Conformément à l'article 210 de la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds*, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ne s'applique pas aux documents tenus par le registrateur des titres de biens-fonds. Le présent document peut être transmis à d'autres bureaux gouvernementaux et être rendu public. Pour en savoir plus, communiquez avec le registrateur des titres de biens-fonds au 867-667-5612.

AU REGISTRATEUR :

Objet : _____
(Numéro de parcelle ou description officielle)

JE DÉCLARE SOUS SERMENT OU AFFIRME SOLENNELLEMENT QUE :

1. Dans la présente déclaration,

- la « **valeur déclarée** » désigne le montant en dollars canadiens auquel on pourrait s'attendre à ce que le bien-fonds et les améliorations décrits dans le transfert du bien-fonds ci-joint soient vendus, s'ils étaient vendus à la date du transfert ci-joint, sur le marché libre, par un vendeur consentant à un acheteur consentant dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions normales de marché;
- le « **bien-fonds** » désigne le bien-fonds décrit dans le transfert du bien-fonds ci-joint et comprend tous les bâtiments et toutes les améliorations qui s'y trouvent à la date du transfert.

2. Je suis (*sélectionner une seule réponse*)

- le cessionnaire ou l'un des cessionnaires désignés dans le transfert du bien-fonds ci-joint.
 l'agent du ou des cessionnaires nommés dans le transfert du bien-fonds ci-joint et je suis autorisé à remplir la présente déclaration sous serment. Je connais le bien-fonds et les circonstances du transfert.

3. La valeur déclarée du bien-fonds s'élève à _____ \$,
soit la somme payée par le cessionnaire au céder dans le cadre d'une transaction conclue dans les conditions normales du marché.

SERMENT PRÊTÉ OU AFFIRMATION FAITE _____)
DEVANT MOI _____)
à _____ au/en _____)
le _____ jour de _____ 20_____)

(Signature du notaire ou du commissaire) _____)

(Nom en lettres détachées) _____)
Notaire public au Yukon; _____)
ou notaire public ou commissaire à _____)
l'assermentation au/en _____)
Mon mandat se termine le _____
 Je suis avocat

Tous les notaires et commissaires doivent écrire ou tamponner leur nom et leur titre ainsi que la date de fin de leur mandat, ou indiquer que leur mandat ne vient pas à échéance. Tous les notaires de l'extérieur du Yukon doivent apposer leur sceau (par. 61(3), *Loi sur la preuve du Yukon*)

Note : Si l'intérêt transféré représente moins de 100 % des intérêts de tous les propriétaires inscrits (ex. transfert de l'intérêt d'un propriétaire en commun), la valeur déclarée du bien-fonds doit être la valeur de l'intérêt du cédant. Par exemple, vous pourriez indiquer que « la valeur de la moitié de la propriété, soit l'intérêt du cédant à titre de propriétaire en commun, est de _____ \$ » ou encore que « la valeur déclarée du bien-fonds, qui représente la moitié de l'intérêt, est de _____ \$ ».